



**Saint-Nauphary  
82370**

Pièces à fournir pour le passeport biométrique

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).



**Saint-Nauphary  
82370**

Pièces à fournir pour le passeport biométrique

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).



**Saint-Nauphary  
82370**

**Pièces à fournir pour le passeport biométrique**

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).



**Saint-Nauphary  
82370**

Pièces à fournir pour le passeport biométrique

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).



**Saint-Nauphary  
82370**

Pièces à fournir pour le passeport biométrique

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).



**Saint-Nauphary  
82370**

Pièces à fournir pour le passeport biométrique

**Le passeport est valable 5 ans  
pour un enfant.**

**Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale  
(père, mère ou tuteur)**

**Si l'enfant ne possède pas de passeport ou si il est périmé  
depuis plus de 2 ans :**

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois**.
- ❑ Ancien passeport
- ❑ 1 preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...).
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...).
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).

**Si l'enfant possède un passeport ou si il est périmé  
depuis moins de 2 ans :**

- ❑ Ancien passeport.
- ❑ 2 photos d'identité 3,5x4,5 identiques, récentes, de face et tête nue sur fond uni, claires, sans rideaux et en couleur uniquement.
- ❑ Timbres fiscaux :

Age de l'enfant	Si vous fournissez des photos
<b>0-14 ans</b>	17 €
<b>15-18 ans</b>	42 €

- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...)
- ❑ **Autorisation parentale des 2 parents** avec copie de la carte d'identité ou passeport du père et de la mère.
- ❑ Selon le cas, le **jugement de divorce** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ❑ Couleur des yeux.
- ❑ Taille.
- ❑ Les empreintes de 8 doigts seront numérisées (**à partir de l'âge de 6 ans**).